Original: FRENCH

## REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE <br> AUPRES DE L'O.S.C.E

## Intervention de M. François ALABRUNE, Ambassadeur Représentant permanent de la France auprès de l'OSCE au Conseil permanent du 15 novembre 2012

Dans le cadre des engagements de l'OSCE relatifs à la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, la délégation française souhaite attirer l'attention des Etats participants sur l'adoption par le gouvernement français le 31 octobre dernier d'un programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Ce programme est le résultat d'une large consultation menée avec les associations, les partenaires sociaux, les élus, dans un cadre interministériel. A travers ce programme, l'Etat s'engage pour la première fois dans une politique coordonnée contre l'homophobie, fondée sur les priorités suivantes :

1. Lutter contre les violences: le gouvernement organisera chaque année une communication publique sur les chiffres de l'homophobie. Pour que personne n'hésite à déposer plainte contre une violence ou une discrimination à caractère homophobe, une campagne d'information sera mise en œuvre en 2013. Des sessions de formation pluridisciplinaires à la lutte contre ces violences seront organisées à l'attention des policiers, gendarmes et magistrats, à partir de la rentrée 2013. Pour faciliter le recueil des plaintes, des trames d'audition seront élaborées. La ligne d'écoute SOS homophobie sera renforcée. La Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) sera saisie pour exercer son rôle de vigilance à l'égard des «thérapies de conversion», qui prétendent «guérir» de l'homosexualité.
2. Faire évoluer les mentalités : les questions liées à l'orientation sexuelle seront davantage abordées dans les programmes scolaires. Les associations qui proposent des interventions en milieu scolaire contre l'homophobie feront l'objet d'un agrément national. Un travail sur la question de la prévention du suicide des jeunes sera conduit par le ministère de l'Education nationale.
3. Agir contre les discriminations au quotidien : l'Etat se mobilisera contre les discriminations dans l'emploi, dans le secteur public et le secteur privé. La charte de l'égalité dans la fonction publique fera l'objet d'une révision dans le cadre de l'agenda social. Dans ce cadre, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre seront réaffirmées.
4. Relancer le combat international pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité : la France appuiera les initiatives en ce sens au sein des Nations Unies, et notamment une résolution, en s'appuyant sur les partenaires du Sud. Au sein de l'OSCE, nous continuerons à plaider pour que les manifestations de haine et d'intolérance sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre soient davantage prises en compte dans le cadre des activités du BIDDH sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination. La protection des demandeurs d'asile en danger dans leur pays en raison de leur homosexualité sera renforcée. Elle fera l'objet d'une formation spécifique des
professionnels concernés au sein de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA). Enfin, la France continuera à financer le fonds international « droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre » qui soutient des initiatives locales de sensibilisation du public, de plaidoyer et de défense des droits des personnes LGBTI (personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres et intersexuées).

Un comité de suivi sera réuni pour examiner les conditions de mise en œuvre de ce plan./.

